



Commune de SEPT-SORTS  
77260

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 FEVRIER 2012

**PRESIDENT** : M. ARNOULT François, Maire.

**PRESENTS** : M. Laurent DE VISCH, Mme Anne-Marie DESBROUSSES, M. Alain LECOMTE, M. Jean-François RICHARD, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Françoise BÖSCH et Mme Maryse WAUTHIER

**ABSENTS** : M. Sébastien CAFFART, M. Hervé GODARD

**ABSENTS EXCUSES** : M. Pascal MERLIN

**POUVOIRS** : M. Merlin a donné pouvoir à M. Lecomte.

**Secrétaire de séance** : Mme Maryse WAUTHIER.

o\*o\*o\*o\*o

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30. Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2011.**

### **DELIBERATIONS ET DECISIONS :**

► Le Conseil Municipal :

- **DONNE son ACCORD** pour participer aux frais de scolarité (fonctionnement) des écoles publiques de Meaux pour les enfants qui relèvent des cas de dérogations obligatoires prévus par les textes ainsi que pour ceux à qui elle a donné son accord préalable à leur scolarisation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement qui s'élèvent à 719 € par enfant pour l'année 2010/2011.

► Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et son décret d'application du 13 septembre 2005 obligent les communes, comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ou dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) approuvé, à se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde.

- Considérant que la commune de Sept-Sorts est doté d'un plan de prévention des risques naturels pour les risques inondations et mouvement de terrain mais est également exposé aux risques technologiques et aux transports de matières dangereuses, **Monsieur le maire présente le Plan Communal de Sauvegarde qu'il convient de mettre en place sur la commune afin de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.**

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,**

- **APPROUVE la création du Plan Communal de Sauvegarde de la commune ainsi présenté pour sa mise en place immédiate.**

► Le conseil municipal décide d'adhérer aux prestations du pôle carrière auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique (service gestion des carrières, info/statut et partenariat CNRACL) pour des services de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités, à l'application des règles relevant du statut de la fonction publique territoriale, du domaine de la retraite et de d'indemnisation pour perte involontaire d'emploi. La signature de la convention n'engage pas financièrement la collectivité, mais lui permet d'accéder aux prestations proposées dans le courant de l'année sans avoir à délibérer à nouveau pour chacune d'entre-elles. ; la prestation ayant un tarif particulier. Le Maire est mandaté pour signer ladite convention.

► Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme est proposée par la Communauté de Communes du Pays Fertois. La convention définira les missions que les services communautaires assumeront ; le service sera donc à la carte parmi les permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, entre autres. Ce partenariat serait mis en place dès que la DDT décidera de ne plus instruire les autorisations d'Occupation des Sols pour les communes. Le coût réel du service n'est pas encore défini mais pourrait être réparti à 50 % par rapport au Potentiel fiscal et 50 % par rapport à la population pour chaque commune. Le conseil municipal prend note de cette information.

► Le conseil municipal décide d'attribuer une Indemnité d'Administration et de Technicité à l'agent non-titulaire nommé au service technique en remplacement d'un agent titulaire en congé de longue maladie.

-Le montant de cette indemnité est fixé par rapport au montant annuel de référence, pour le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe. Le versement de l'I.A.T. se fera mensuellement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté d'attribution correspondant pour l'agent à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

► Sur proposition de M. le Trésorier Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette n° 79 de l'exercice 1993, concernant le raccordement au réseau d'assainissement collectif pour un montant de 698.67 €.

**Article 2 : DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012 à l'article 654.

► Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions qui seront versées à différents organismes en 2012

*Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,*

#### **VOTE les subventions suivantes**

CCAS	6 000 €
Anciens Combattants Jouarre/Sept-Sorts	200 €
Comité des fêtes de Sept-Sorts	1 500 €
Ligue contre le CANCER	150 €
Club « L'âge d'or Jotracien » - Jouarre	350 €
Croix Rouge	150 €
France Alzheimer	150 €
Restaurants du Cœur	250 €
Secours Catholique – Ferté sous Jouarre	150 €
Association « Coup de Pouce » Epicerie sociale	250 €
AFM (Myopathies)	100 €
Comité départemental HandiSport	150 €
Association France Alzheimer 77	150 €
Aide à Domicile Centre 77 (1.49 € x 447 hts)	666.03 €
Ecole de théâtre des Meuliers La Ferté sous Jouarre	50 € (2 enfants)
Subventions diverses sur délibération	500 €

Ces subventions seront versées par virement sur le compte bancaire ouvert au nom des associations à l'article 6574. La subvention au CCAS sera imputée à l'article 657362.

► Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire rappelle que les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice écoulé et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Le budget d'investissement 2011 ayant été clôturé au 31 décembre, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2012 lors du vote du budget primitif.

**Après avoir constaté le montant des dépenses d'investissement du budget à reporter qui ressort à 69 737 € et le montant des recettes d'investissement à reporter qui ressort à 0 €,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**1° ADOPTE les états des restes à réaliser suivants :**

#### **En dépenses :**

<u>Chapitre 20</u> , article 202 (frais d'étude PLU)	29 786 €
article 2031 (frais étude mission aménagement Traversée du village)	17 897 €
article 2033 (frais insertion)	1 000 €
<u>Chapitre 21</u> , article 2184 (mobilier)	3 100 €
<u>Chapitre 23</u> , article 2315 (solde travaux voirie 2011)	17 749 €
article 2315 (maîtrise d'œuvre solde 2011)	205 €

#### **En recettes : état néant.**

**2° AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

**3° DIT** que ces écritures seront reprises dans le budget primitif de l'exercice 2012.

► **Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets d'investissement pour le budget 2012.** Voici les principaux travaux envisagés :

- l'aménagement de la traversée du village. Une première tranche, de l'entrée du village au virage avant la mairie.
- Une sente piétonne reliant le chemin de Péreuse à la rue de la mairie
- Des travaux dans la zone industrielle au niveau l'entreprise CARGILL
- Des travaux dans la ZAC du Hainault (carrefour – création d'un passage piétons à hauteur des restaurants...)
- L'aménagement et la sécurisation de la sente piétonne le long de la RD603 et de la ZAC
- Création d'un passage piétons à la Haute Borne plus sécurisant près des abris bus
- Aménagement dans la petite salle de la mairie (pose d'un évier...)

La commission des finances se réunira très prochainement pour arrêter les investissements réalisables cette année et prévoir leur financement.

► Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la sente piétonne reliant le chemin de Péreuse à la rue de la Mairie.

L'aménagement et la sécurisation de la sente piétonne est devenue indispensable depuis la création du lotissement. Elle permettra notamment aux enfants de circuler en toute sécurité sans emprunter la voie routière, pour accéder au car scolaire rue de la mairie. Le coût de cet investissement est estimé à 44 353.66 € ttc.

**Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet,**

**Après discussion et délibération,**

- **ACCEPTE** de réaliser cet investissement,
- **DECIDE** de SOLICITER la réserve Parlementaire pour le financement de cette opération en 2012.

### QUESTIONS DIVERSES

► La chasse aux œufs sera organisée comme les années passées sur le Pâtis, le dimanche 8 avril, jour de Pâques. Une invitation sera adressée aux enfants de la commune.



Vu pour être affiché 2 mars 2012 conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.  
A Sept-Sorts, le 2 mas 2012.

Le Maire,  
François ARNOULT.